

ARRETE MUNICIPAL DU 15 MAI 2025

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – ROUTE DES ONGERONS

Le Maire de la commune de Saint-Albain,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Vu la demande en date du 15 mai 2025 par l'entreprise EST OUVRAGES, représentée par Monsieur Ange PILLOT, 18 rue de Madrid à TAVAUUX (39500), afin d'effectuer des travaux de réagréage sur un pont SNCF et de forage dans les piles, route des Ongerons,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 19 mai 2025 et jusqu'au 23 mai 2025 inclus de 22 heures à 4 heures, lorsque la signalisation sera en place, la circulation de tous véhicules sera interdite sur la route des Ongerons.

Article 2 : Une déviation des véhicules sera mise en place selon le plan joint.

Article 3 : Aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

Article 4 : L'entreprise EST OUVRAGES devra prendre sous son entière responsabilité toutes mesures nécessaires pour assurer la signalisation de son intervention, conformément aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7 : Monsieur le Maire de la commune de Saint-Albain, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Tournus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Albain, le 15 mai 2025

Mis en ligne le 15/05/2025

Le Maire
Marc DUMONT



